

Votez **CFDT** pour des résultats

Voter pour un syndicat, c'est pour être bien défendu. Sachez « comment ça marche » ! Oubliez les clichés, la loi a changé la donne. **Désormais, il faut être « représentatif » pour toutes les catégories de Personnel.**

Ainsi, la CGC qui ne représente juridiquement que les cadres, ne peut plus signer seule un accord qui concerne l'ensemble des salariés Dassault, exemple sur : **les accords annuels (NAO), les accords temps de travail, de Qualité de Vie au Travail (QVT), sur la GPEC, de participation, d'intéressement, etc.**

De même, un syndicat non représentatif (- de 10% au niveau société) **présent sur peu de sites, comme FO, CFTC ou UNSA, ne peut en aucun cas s'engager pour vos droits.** Légalement, ils ne sont même pas présents aux négociations ...

Voter pour eux est sans effet !

En revanche, la CFDT représente tous les salariés quel que soit leur collègue. Une CFDT qui demeure représentative pourra engager sa signature et améliorer votre statut, votre rémunération. Et si son score est suffisant (+ de 30% au niveau société), elle pourra légalement exiger la tenue d'un référendum sur un projet d'accord pour vous demander votre avis pour le valider ou pas.

Par votre vote, vous donnerez la possibilité à la CFDT de vous représenter, de négocier et de signer ou pas des accords vous concernant directement.

Avec 32 % des voix aux dernières élections, la CFDT a pu signer des accords majeurs comme la participation et l'intéressement.

Certains prétendent qu'ils existeraient quand même sans signature CFDT : c'est radicalement FAUX !

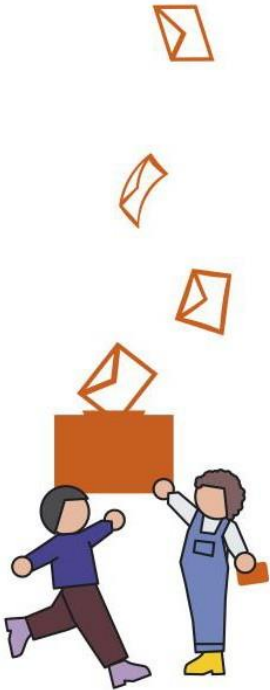
- Parce que **la CGC ne peut pas signer pour tous,**
- Parce que **la CGT ne veut pas signer,**
- Parce que **la loi interdit à la DG de décider seule.**

Si la CFDT n'avait pas signé la Participation/Intéressement, le montant de la Participation aurait été divisé par 12 (période 2013 à 2018) et l'intéressement n'existerait pas.

Les accords intéressement et participation expirent en 2021. Dans la future négociation, **la CFDT est votre garantie.**

Par votre vote, vous déciderez notamment de l'avenir de votre Participation et Intéressement.

Votez **CFDT**



**ÉLECTIONS
DES REPRÉSENTANTS
DU PERSONNEL**

BILAN CHSCT DES ELUS CFDT

Les élus CFDT de votre CHSCT pour la période 2014-2019 au travers des missions qui leurs étaient attribuées :

- Contribution à la prévention et la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des salariés.
- Contribution à l'amélioration des conditions de travail
- Veille active sur l'observation des prescriptions légales prises en ces matières par l'employeur

Les élus CFDT vous dressent leur bilan :

- Soutien et accompagnement de personnes en lien avec la Direction afin de concilier leurs vies privées et professionnelles.
- Soutien et conciliation entre employés auprès de la Direction Locale.
- Participation aux enquêtes suite aux accidents du travail qui ont entraîné de nombreuses propositions d'améliorations des postes de travail allant jusqu'à la consignation d'une machine et son remplacement par une machine sécurisée.
- Participation active dans des groupes de travail afin d'améliorer les conditions de travail tels que : produits chimiques, plan de circulation...
- Consultation et avis sur les travaux de transformation dans les différents bâtiments tout en étant force de propositions dans la prise en compte des conditions de travail des salariés concernés.
- Retour d'une plage élargie d'arrivée et de départ en cas d'heures supplémentaires

LA FUTURE CSSCT du CSE

(Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail)

Ce qui change par rapport au CHSCT :

- La CSSCT n'est plus une instance à part entière mais devient une commission du CSE comme la commission logement par exemple
- Suppression de l'avis consultatif des élus au profit du CSE
- Présentation d'un compte rendu lors de la plénière du CSE
- Les heures de délégation sont divisées par deux pour les mêmes missions

Ce qui ne change pas :

- Le nombre d'élus
- Les missions
- Le nombre de réunions

**Pour la continuité des actions menées, en cours et à venir
Du 20 au 28 mai**

Votez *CFDT*